Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501042-20251212-2025_12_69-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

2025-134

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

L'an 2025, le 9 décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig, LAURENT Régine, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, MM : DE LA CHESNAIS Arnaud, DESPRES Jean-Louis, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît, ROIZIL Jérôme, RUAUX Phillipe

Excusé ayant donné procuration : M. BOURGEAULT Thierry à M. DESPRES Jean-Louis

Excusée : Mme DESNOS Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRUFFLET Joëlle

2025_12_69 – Contrat entretien de l'orgue de l'Eglise Saint-Pierre

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu l'existence de l'orgue situé dans l'église d'Epiniac, propriété de la commune ;

Considérant qu'un entretien régulier de cet instrument est nécessaire pour garantir son bon fonctionnement, sa longévité et la sécurité des usagers ;

Considérant qu'il est nécessaire de confier ces prestations à un facteur d'orgues professionnel disposant des compétences techniques requises ;

Vu la proposition reçue de l'Atelier de Facture d'Orgue, pour un montant annuel de 576 € TTC, (2 visites par an) comprenant :

L'accord des jeux d'anches, la reprise très ponctuelle des fonds selon leurs accessibilités

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501042-20251212-2025_12_69-DE

Le réglage de la mécanique et les petites réparations indispensables à la bonne marche de l'instrument.

Considérant que cette offre répond aux besoins de la commune ;

Le Conseil municipal :

APPROUVE le principe de conclure un contrat d'entretien de l'orgue communal avec l'Atelier de Facture d'Orgue pour une durée d'un an, reconductible trois fois à compter de la date de notification

ACCEPTE le montant annuel du contrat fixé à 576 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'entretien, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/12/2025

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
Mme TRUFFLET Joëlle

Publicité des actes de la commune par voie électronique le